

# INTERSECTION

BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON  
SUR LA POLICE DE TYPE COMMUNAUTAIRE





**INTERSECTION**

**Bulletin d'information et de liaison sur la police professionnelle de type communautaire**

N° 2 (1998)

Outil d'information, d'échange et de sensibilisation sur le modèle de la police professionnelle de type communautaire, *Intersection* vise à favoriser la création ainsi que le maintien de liens entre les intervenants impliqués et intéressés par le sujet.

*Intersection* publie aussi bien des articles soumis que sollicités. Dans les deux cas, le comité de rédaction se réserve le droit de réviser et d'adapter tous les articles afin de satisfaire au style du bulletin. Les textes n'engagent que leurs auteurs. La reproduction des articles, en tout et en partie, est encouragée sous réserve d'indication de la source. Afin d'alléger le texte, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

**Comité de production**

- Isabelle Bastien (U de Montréal)
- Marc Bérubé (SM de Sherbrooke)
- Johanne Blanchette (C de Maisonneuve)
- Pierre Brien (SM de Laval)
- Lyse Chamberland (SQ)
- Daniel Delisle (SM de Québec)
- Lyette Fusey (U de Montréal)
- Claude Levac (SQ)
- Sylvie Mantha (SM de Hull)
- Claude Néron (SPCUM)
- André Normandeau (U de Montréal)
- Marc Paré (IPQ)
- Yvon Poirier (GRC)
- Daniel Rochette (MSP)

**Coordination**

Johanne Blanchette

**Comité de rédaction**

Johanne Blanchette  
Daniel Rochette

**Conception et réalisation graphique**

Direction des communications du ministère de la Sécurité publique

**Révision linguistique**

Roger Whellan (GRC)

**Adresse de correspondance**

*Intersection*  
a/s Johanne Blanchette  
Collège de Maisonneuve  
3800, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 2A2  
Téléphone : (514) 254-7131 (N° 4612)  
Télécopieur : (514) 251-9741  
Courrier électronique :  
intersection@altavista.net  
Site Internet : <http://www.secpub.gouv.qc.ca/francais/publicat/intersec/inter98/index.htm>

**Dépôt légal**

Bibliothèque nationale du Québec, 1998  
Bibliothèque nationale du Canada, 1998  
ISBN 1198-6905

**La police communautaire : service de base ou spécialisé ?**

Au moment où le ministre de la Sécurité publique annonce la très attendue réforme des services spécialisés, il semble de mise de s'interroger sur son impact potentiel quant au virage communautaire de la police québécoise. En effet, dans quelques mois, les contraintes budgétaires auxquelles seront confrontées les administrations publiques donneront naissance à un nouveau partage de services, d'expertises et de frais en matière de police entre des communautés regroupées en conurbations (agglomérations de plusieurs villes).

À l'heure actuelle, la nature et l'envergure de ce partage font encore l'objet de spéculations. Ce qui est sûr, c'est que les services d'enquêtes dites spécialisées seront inclus. On parle également d'identité judiciaire et de détention. Quant aux secteurs de la patrouille, de la réponse aux appels et de la prévention, ils continueront de relever de la compétence et de la volonté locale.

Il s'agit là d'un développement inquiétant pour les praticiens et les observateurs de la police communautaire. Toutes les études et les expériences des dernières années documentées, au Québec, au Canada et dans tous les pays du monde qui pratiquaient un modèle de police réactif, avaient pourtant établi clairement les limites et les coûts liés à cette pratique. Or, au moment même où le discours favorise l'implantation d'une police plus efficace, alliant prévention et répression dans une philosophie de résolution de problèmes, on semble soudain retourner à la centralisation des services, des pouvoirs et des décisions à des paliers qui ne pourront tenir compte des besoins réels de la population en raison de leur éloignement et de leur culture.

Encore plus remarquable par son absence totale, est la prévention de la criminalité. Alors que toutes les études menées au cours des dernières années insistent pour favoriser l'absence de victimisation par la prévention, on continue de valoriser la recherche et l'appréhension des auteurs après le fait. Ce message est renforcé, faut-il le rappeler, par le maintien de critères de performance des services policiers surtout axés sur le temps-réponse et le taux de solution des crimes.

L'implantation de la police communautaire n'a jamais fait face à une plus grande menace. Au moment où les administrateurs auront à choisir les investissements à consentir à la police, les obligations générées par les services spécialisés risquent de reléguer la résolution de problèmes, la prévention, les relations communautaires et le partenariat au rang des choses souhaitables jouissant d'un appui symbolique seulement. Cette attitude aura invariablement pour effet de maintenir à l'avant-scène un système policier spectaculaire mais également réactif, dispendieux, cloisonné et peu porté à se remettre en question.

La vigilance est donc de mise pour ceux et celles qui aspirent à l'équilibre et la complémentarité en matière de police. L'enjeu n'est pas la « victoire » de la police communautaire sur la police dite traditionnelle, mais bien l'intégration des meilleures dimensions des deux approches dans un modèle plus performant et surtout plus ouvert.

Pour donner suite au dossier traité lors du dernier numéro qui portait sur la prévention par le développement social auprès de la jeunesse (0-12 ans), nous abordons plus spécifiquement, dans le présent numéro, la catégorie d'âge des 12 à 18. De plus, comme vous avez pu le constater, vous pouvez dorénavant nous lire sur Internet. L'adresse du site est indiquée sous notre adresse de correspondance. Une présentation du site est offerte dans la rubrique « Heure de pointe ».

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

**Pierre Brien**

**Photo (page couverture) :** François Grégoire, Photo SM Sherbrooke. Nous tenons à remercier le constable Régis Bernier, patrouilleur du Service de police de la région sherbrookoise. Le constable Bernier s'entretient avec des commerçants sur l'importance de prévenir le crime dans leurs commerces.

La publication d'*Intersection* est rendue possible grâce au soutien technique du ministère de la Sécurité publique du Québec et de l'Institut de police du Québec ainsi qu'à des participations financières (à la production) provenant du Bureau d'assurance du Canada, du Service de police de Laval, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Sûreté du Québec, du Service de police de Hull, du Service de police de Québec et du Service de police de la MRC-des-Collines de l'Outaouais. L'appui du Collège de Maisonneuve permet également d'assumer une partie de la tâche de coordination.



## Bilan du vol automobile en 1997

### Un fléau qui coûte de plus en plus cher!

Par Noëlla Deraspe

Conseillère en communication, BAC

Le vol d'automobiles coûte de plus en plus cher! Telle est la conclusion que sous-tendent les plus récentes données tirées du Rapport statistique sur l'assurance automobile, édition 1997. Les quelque 41 000 vols partiels et totaux ont coûté, en 1997, plus de 238 millions de dollars, soit 10,4 % de plus qu'en 1996. Une somme jamais atteinte jusqu'à ce jour!

Les statistiques révèlent une situation relativement stable dans l'ensemble du Québec quant au nombre de sinistres reliés au vol d'autos: 41 006 sinistres (vols partiels et totaux inclus) en 1997, comparativement à 40 242 en 1996, soit une augmentation de 1,9 %. On en retient que :

- les sinistres reliés au vol d'une partie du véhicule ont diminué de 5,2 % en 1997 par rapport à l'année précédente;
- les sinistres reliés au vol du véhicule en entier ont augmenté de 6,3 % par rapport à 1996; le vol du véhicule en entier étant celui qui coûte le plus cher, c'est ce qui explique la hausse importante des indemnités reliées au vol auto;
- cette augmentation des indemnités versées explique que le coût moyen pour l'ensemble des sinistres a subi également une hausse significative de 8,3 %, passant de 5 364,17 \$ en 1996 à 5 811,14 \$ en 1997.

#### Résultats variables en région

L'analyse des résultats indique un taux de sinistres variable pour la province. En effet, on constate une augmentation du nombre de vols dans certaines régions alors que l'on observe des baisses dans d'autres :

- Montréal demeure la région où le nombre de vols est le plus élevé, avec 14 018 sinistres reliés au vol auto (total et partiel), soit une augmentation 4,2 %;
- les régions de l'Estrie (+18,4 %), de Lanaudière, Laurentides, Outaouais (+8,2 %), de Laval (+13,0 %) et de la Gaspésie (+12,0 %) affichent les hausses les plus marquées;
- à l'inverse, les baisses les plus significatives ont été cons-

tatées dans Arthabaska, Lotbinière, Mégantic, Nicolet (-13,5 %), de même que dans les régions de Chicoutimi-Lac-Saint-Jean (-10,5 %) et du Nouveau-Québec-Saguenay (-15,7 %). Ces régions ont freiné quelque peu le fléau alors qu'elles avaient subi des hausses respectives de 18,1 %, de 28,3 % et de 49,27 % en 1996.

#### Bilan des actions préventives

Face à la recrudescence du vol automobile au cours des dernières années et afin de mieux cibler ses prochaines actions pour contrer ce fléau, le Groupement des assureurs automobiles (GAA) évalue l'impact des diverses actions de prévention entreprises de 1992 à 1997.

On peut déjà prévoir une révision du protocole d'engagement des assureurs sur le vol d'automobiles pour actualiser les façons de réduire ce type de sinistre. De plus, avec l'appui du bilan de son étude sur le vol automobile et de l'expertise de ses partenaires réunis autour de la Table de concertation sur la prévention des sinistres, le GAA devrait être davantage en mesure de formuler certaines recommandations sur les actions pour réduire de façon significative la facture du vol d'automobiles pour les assureurs et, ultimement, pour les assurés eux-mêmes.

#### Une norme pour les systèmes antivol

Les assureurs automobiles disposeront sous peu d'une nouvelle référence qui permettra de valider l'efficacité des systèmes antivol installés sur les véhicules qu'ils assurent. Le Centre d'information sur les véhicules du Canada (CIVC) annonçait en effet, lors de son congrès du 14 mai dernier, la mise en place d'une norme canadienne pour les dispositifs de dissuasion contre le vol automobile.

Les constructeurs d'automobiles qui utilisent des dispositifs antivol dans leurs véhicules et les fabricants du marché de l'après-vente pourront donc soumettre leurs systèmes au laboratoire d'essai désigné par le CIVC.

En raison de la hausse inquiétante du nombre de vols de voitures et des coûts qui s'y rattachent, et de la diversité des systèmes antivol sur le marché, la mise en place d'une norme canadienne s'imposait. Cette dernière permettra de déterminer les risques réels de vols pour chacune des marques et chacun des modèles offerts au Canada.

L'entrée en vigueur de la norme canadienne des systèmes antivol n'est pas encore fixée. On prévoit toutefois compléter l'élaboration des procédures d'accréditation des systèmes au cours de l'été. À cet égard, il importe de rappeler aux fabricants de tels dispositifs que ni le Groupement des assureurs automobiles, ni le Bureau d'assurance du Canada n'approuvent ou n'accréditent ces installations.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information sur les véhicules du Canada en composant le (905) 764-5560.

VOL AUTO : BILAN 1997			
Sinistres totaux (incluant vol partiel et vol total)			
Régions	Total des sinistres	Variation du nombre de sinistres entre 1996-1997	Indemnités payées par les assureurs
Arthabaska, Lotbinière			
Mégantic, Nicolet	537	- 13,5 %	3 882 754 \$
Beauce jusqu'à Rivière-du-Loup	414	+ 2,5 %	2 468 094 \$
Chicoutimi—Lac-Saint-Jean	925	- 10,5 %	3 463 773 \$
Estrie	1 176	+ 18,4 %	7 770 384 \$
Hull	1 031	- 12,9 %	3 505 377 \$
Lanaudière, Laurentides, Outaouais	1 958	+ 8,2 %	11 548 629 \$
Laval	3 033	+ 13,0 %	17 448 573 \$
Montréal (Île de)	14 018	+ 4,2 %	87 005 411 \$
Montréal, Rive-Sud/Rive-Nord	9 435	+ 0,7 %	56 295 125 \$
Montérégie	3 080	+ 7,5 %	17 987 199 \$
Nouveau-Québec, Saguenay	166	- 15,7 %	855 821 \$
Québec et banlieue	3 596	- 8,4 %	17 118 697 \$
Mauricie	1 068	- 0,9 %	6 104 544 \$
Gaspésie	271	+ 12,0 %	1 420 885 \$
Abitibi-Témiscamingue	288	- 6,8 %	1 330 940 \$
Îles-de-la-Madeleine	10	+ 100,00 %	85 511 \$
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>41 006</b>	<b>+ 1,9 %</b>	<b>238 291 718 \$</b>

Évolution du vol automobile au Québec 1992 - 1997				
Année	Nbre de sinistres Vol total	Nbre de sinistres Vol partiel	Sinistres totaux (Vol total et vol partiel)	Coût total
1992	22 671	20 937	43 608	184 972 875 \$
1993	21 483	18 783	40 266	177 998 832 \$
1994	19 210	15 369	34 579	172 233 374 \$
1995	20 157	14 658	34 816	178 650 723 \$
1996	24 672	15 570	40 282	215 864 083 \$
1997	26 238	14 768	41 006	238 291 718 \$

Partenaire d'importance pour *Intersection*, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) s'associe au bulletin pour la promotion du modèle communautaire. Le BAC est l'association nationale qui représente la majorité des assureurs de dommages du secteur privé qui vendent de l'assurance automobile, habitation, responsabilité civile et commerciale. Les membres du BAC, dont l'adhésion est volontaire, représentent 85 % du volume d'affaires au Canada.



La rubrique «Circulation d'idées» prend en compte la nécessité d'information théorique et conceptuelle autour de l'approche communautaire. On y retrouve des résultats de recherche, des analyses historiques ou toute autre information de ce type.

## Le soutien aux familles :

# un enjeu majeur pour le gouvernement du Québec

Par **Nicole Boily**, conseillère-cadre  
Ministère de la Famille et de l'Enfance

C'est au sein de la famille que les enfants intègrent les valeurs qui les façonneront et qu'ils apprennent à déployer leurs ailes. Toutefois, le visage de la famille québécoise s'est grandement transformé dans les dernières décennies. Si la cellule familiale est encore majoritairement composée du père, de la mère et de leurs enfants, il y a de plus en plus de familles monoparentales et de familles recomposées. Il y a également beaucoup plus de ménages où les deux conjoints travaillent et de familles monoparentales dont le chef travaille. Les politiques gouvernementales ont dû graduellement s'adapter à l'évolution des besoins des familles et du marché du travail.

### Des services de garde adaptés aux besoins de la famille d'aujourd'hui

Les responsabilités familiales et le marché du travail ne sont pas toujours compatibles. Pour aider les pères et mères qui travaillent ou qui veulent travailler à concilier famille, travail, études ou recherche d'un emploi, le gouvernement établit graduellement des services éducatifs et des services de garde de qualité, financièrement accessibles aux parents et stimulants pour les enfants.

C'est dans cet esprit que le gouvernement a créé le réseau des centres de la petite enfance (CPE). Issus de l'ensemble des garderies et des agences de services de garde en milieu familial, les CPE sont régis par la loi, mais administrés par une corporation privée dont le conseil d'administration est composé majoritairement de parents. Les CPE accueillent les pouspons et les jeunes enfants jusqu'à l'entrée à la maternelle.

Les centres de la petite enfance offrent deux types de services de garde :

- la garde en milieu collectif, dans leurs propres locaux;
- la garde en milieu familial.

### Les nouvelles dispositions de la politique familiale et ses objectifs

En septembre 1997, le ministère de la Famille et de l'Enfance entreprenait de mettre en œuvre les toutes dernières dispositions de la politique familiale du gouvernement du

Québec. Celles-ci visent trois objectifs majeurs articulés autour d'un principe de base, à savoir que le gouvernement reconnaît la responsabilité première des parents de subvenir aux besoins de leurs enfants et le rôle de soutien de l'État. Ces trois objectifs consistent à :

- assurer l'équité par un soutien universel aux familles et une aide accrue aux familles à faible revenu;
- faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles;
- favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances.

Les plus récentes dispositions de la politique familiale comprennent notamment des services de garde à coût minime, des services éducatifs dans les centres de la petite enfance et les garderies, ainsi que l'allocation familiale, qui vise à couvrir les besoins essentiels des enfants de familles à faible revenu. Le présent article portera sur les services de garde et les services éducatifs.

### Des services de garde à 5 \$ par jour

Depuis septembre 1997, le ministère de la Famille et de l'Enfance met graduellement en place des services de garde à coût minime pour les enfants qui fréquentent un centre de la petite enfance ou une garderie à but lucratif ayant conclu une entente à cet effet avec le ministère. Offerts tout d'abord aux enfants de 4 ans, ces services seront étendus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1998, aux enfants âgés de 3 ans le 30 septembre. Les parents ne versent que 5 \$ par jour.

De plus, à compter de septembre 1998, les enfants de 5 à 12 ans qui fréquentent la maternelle ou une école primaire du secteur public pourront également bénéficier de services à coût minime pour la garde en milieu scolaire.

Conformément à l'objectif de favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances, les familles qui bénéficient de l'aide de dernier recours ont droit, pour leurs enfants âgés de 4 ans le 30 septembre, à des services de garde éducatifs gratuits, jusqu'à concurrence de 23,5 heures par semaine. Ces services sont offerts dans les centres de la petite enfance ou les garderies à but lucratif ayant conclu une entente à cet effet avec le ministère de la Famille et de l'Enfance.

De plus, dans certaines écoles désignées de la région de Montréal, les enfants de 4 ans de milieu défavorisé ont aussi accès à des services éducatifs gratuits jusqu'à concurrence de 23,5 heures par semaine.



## Des services éducatifs de qualité

Les services de garde visent à aider les parents à concilier les exigences du travail et les responsabilités parentales, mais ils doivent aussi contribuer au développement des enfants afin de favoriser l'égalité des chances. Les services de garde veulent donc compléter l'action des parents en matière d'éveil, de stimulation et de soutien aux apprentissages. Dans cette optique, le ministère de la Famille et de l'Enfance a lancé, en septembre 1997, un programme éducatif à l'intention des centres de la petite enfance. Harmonisé avec le Programme éducatif préscolaire, ce nouveau programme s'appuie sur le jeu comme axe central du processus d'apprentissage. Ce n'est donc pas un programme scolaire comme tel. De plus, le programme éducatif est adapté non seulement à l'âge des enfants, mais également au temps qu'ils passent dans le centre.

Destiné à guider les interventions du personnel éducateur et à assurer la qualité et la cohérence des interventions éducatives de tous les centres de la petite enfance, le programme a plusieurs grands objectifs quant au développement de l'enfant.

Principalement, le programme éducatif vise à favoriser le développement global et harmonieux de l'enfant, dans toutes les dimensions de sa personne – développement psychomoteur, intellectuel, langagier et socioaffectif.

Sur le plan physique et moteur, on sait que le développement du jeune enfant passe par de nombreuses étapes qui doivent être bien assimilées — apprentissage de la marche, de la préhension, du mouvement coordonné, etc. C'est pourquoi le programme éducatif prévoit de nombreuses activités où les enfants sont engagés concrètement dans l'action.

Le développement intellectuel a aussi sa place dans ce programme, mais il passe toujours par des jeux qui ont pour but d'aider l'enfant à améliorer sa connaissance du monde, à faire des liens, à résoudre des problèmes, à réfléchir.

Le langage est une dimension fondamentale de l'être humain. Les enfants sont donc invités à parler, à décoder des images dans un livre ou des signes sur une affiche. On leur parle, on leur chante des comptines, des berceuses dès le plus jeune âge. Toutes les formes de communication sont encouragées — communication orale, corporelle ou artistique, expression des idées, des émotions, etc.

Le programme met aussi l'accent sur l'aspect socioaffectif et moral du développement de l'enfant. Ainsi, les éducatrices encouragent la coopération entre enfants et le respect de l'autre. De plus, elles soutiennent les enfants dans tout ce qu'ils entreprennent de façon à développer leur estime de soi et à leur donner le goût de relever des défis.

## Les principes de base du programme

Le programme éducatif repose sur cinq grands principes qui doivent sous-tendre toutes les actions du personnel éducateur.

- 1) *Chaque enfant est unique.* Tous les enfants n'ont pas les mêmes comportements ni les mêmes besoins, et les éducateurs doivent respecter le rythme de chacun.
- 2) *Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.* Toutes les dimensions de son développement sont interreliées.
- 3) *L'enfant est le premier agent de son développement.* Bien qu'il tire profit de la présence et du soutien des autres, il demeure le maître d'œuvre de son évolution. Il apprend de ce qu'il entreprend ; c'est dans l'action et la répétition qu'il se bâtit.
- 4) *L'enfant apprend par le jeu.* Le jeu intéresse l'enfant et correspond à ses actions spontanées. C'est pour lui un moyen privilégié d'évolution, d'interaction, d'échange avec l'univers et d'expression de ses préoccupations.
- 5) *La collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant.* Les parents, qui doivent être majoritaires au conseil d'administration des centres de la petite enfance, sont appelés à y jouer un rôle prépondérant. Le lien de confiance qu'ils parviendront à établir avec les membres du personnel éducateur leur permettra d'agir en continuité avec eux et de leur fournir des indications précieuses sur les soins à donner à l'enfant et les comportements à adopter avec lui.

## Des services en développement

En développant de nouvelles places en services de garde et en offrant de plus en plus de places à 5 \$, le gouvernement du Québec espère former une génération d'enfants bien préparés à faire face à toutes sortes de situations et qui s'adapteront facilement à la maternelle, puis à l'école. Ainsi, au 31 mars 1998, plus de 82 000 places étaient disponibles dans les centres de la petite enfance et les garderies. De ce nombre, environ 17 800 sont de nouvelles places créées depuis septembre 1997. De plus, au cours des sept prochaines années, le ministère compte rendre disponibles 85 000 nouvelles places. En ce qui concerne les places à contribution réduite, plus de 30 600 places avaient été créées au 31 mars 1998.

Pour de plus amples renseignements sur les nouvelles dispositions de la politique familiale, vous pouvez communiquer avec le ministère de la Famille et de l'Enfance au (514) 873-2323 ou, sans frais, au 1-800-363-0310. ■



La rubrique «Circulation d'idées» prend en compte la nécessité d'information théorique et conceptuelle autour de l'approche communautaire. On y retrouve des résultats de recherche, des analyses historiques ou toute autre information de ce type.

## Profil de la délinquance juvénile

**L**a délinquance juvénile inquiète et préoccupe. Les médias d'information nous présentent une jeunesse violente et désabusée. Pour faire taire l'opinion publique, la solution la plus simple est, entre autres, d'augmenter la sévérité des lois. Cependant, à force de discourir sur un sujet, on peut facilement tomber dans les clichés et les stéréotypes. C'est pourquoi une connaissance plus approfondie du phénomène en question permet de faire émerger des pistes d'actions et de solutions éventuelles. C'est dans cet esprit que nous vous présentons ce « **profil du contrevenant** » issu d'un document publié par le Conseil national de la prévention de la criminalité. Vous y trouverez une foule de données statistiques qui sous-tendent deux réalités principales. La première souligne qu'un faible pourcentage de jeunes sont impliqués dans une criminalité lourde et que ces même jeunes sont responsables d'une part importante de la criminalité rapportée. La deuxième réalité tient compte de l'existence d'une série de facteurs « associés » à la délinquance qui agissent en quelque sorte comme des accélérateurs. Parmi ces facteurs, l'on retrouve le contexte familial, le potentiel agressif de l'individu, la pauvreté, l'isolement et l'influence des pairs. L'identification de ces facteurs « associés » offre de réelles occasions qui nous laissent entrevoir qu'il est possible d'agir en amont et non seulement en aval, c'est-à-dire une fois le délit commis ou qu'on est engagé dans un style de vie « déviant ». C'est dans cette optique que la prévention par le développement social acquiert sa légitimité.

Vous trouverez un profil plus complet portant sur l'ensemble de la délinquance en consultant le site Internet du Conseil national de la prévention de la criminalité : <http://www.crime-prevention.org/cnpc/publications/enfants/profil.htm>

### PROFIL GÉNÉRAL

Chaque année, près d'un jeune sur dix a affaire à la police pour une infraction au *Code criminel* ou à d'autres lois fédérales<sup>1</sup>.

Le taux d'accusation des jeunes a été beaucoup plus élevé et a augmenté plus rapidement que le taux d'accusation des adultes. En 1992, le taux d'accusation des jeunes était de 63 par 100 000 jeunes, 2,5 fois le taux des adultes de 25 par 100 000. (Bien que les augmentations du taux d'accusation des jeunes puissent refléter une augmentation de la criminalité juvénile, elles peuvent également indiquer une intensification des méthodes d'accusation des services de police<sup>2</sup>.)

Toutes les études reconnaissent l'existence de deux catégories de crime. L'une, concernant les crimes plus épisodiques et occasionnels et généralement moins dangereux, est associée à l'adolescence : environ 80 % des adolescents y entrent à un moment ou à un autre. La deuxième touche des crimes plus permanents et résulte en un mode de vie criminel<sup>3</sup>.

Une étude réalisée dans la région de Montréal a conclu que 6 % des personnes nées une année donnée constitueront 20 % des délinquants et commettront 50 % des infractions<sup>4</sup>.

Un étude longitudinale de 10 000 garçons nés à Philadelphie en 1945 a révélé que moins de 7 % de l'échantillon était responsable de près de 70 % de tous les crimes attribués aux 10 000 garçons<sup>5</sup>.

### FACTEURS ASSOCIÉS À LA DÉLINQUANCE

#### Le contexte familial

Les facteurs familiaux à risque élevé couramment traités dans la documentation sur la délinquance<sup>6</sup> sont :

Négligence (faible niveau d'engagement des parents et de surveillance des enfants);

Conflit (résultant d'un style de discipline inapproprié ou irrégulier; rejet parent-enfant) ;



Caractéristiques parentales (alcoolisme, criminalité, violence, absence de maturité);

Séparation (relations maritales malsaines, absence des parents, santé physique et émotionnelle des parents).

La criminalité dans la famille, qu'elle vienne des parents ou des frères et sœurs, est un puissant moteur de délinquance juvénile, plus puissant que la délinquance précoce chez les enfants, plus puissant que la classe sociale et aussi fort pour les garçons que pour les filles. La probabilité qu'un garçon devienne délinquant est de 2,5 fois plus élevée si un membre plus âgé de sa famille est reconnu coupable d'une infraction criminelle<sup>7</sup>.

### L'influence des pairs et l'agressivité

Les liens serrés avec des pairs délinquants sont associés à une délinquance plus fréquente et sont expliqués par le fait que cette interaction donne au délinquant la « permission » de commettre une infraction<sup>8</sup>.

Parmi les plus forts facteurs de prédiction de la délinquance chez les garçons, on compte l'agression, la toxicomanie et le vol<sup>9</sup>.

Une récente étude sur dix ans, menée par des chercheurs à l'Université McGill et à l'Université Laval, révèle trois facteurs essentiels qui déterminent quels garçons de cinq ans risquent le plus de devenir des délinquants violents à l'adolescence. Les petits garçons qui sont hyperactifs, très peu anxieux ou inquiets et qui s'engagent rarement à aider ou à reconforter une autre personne sont les plus susceptibles de se comporter ultérieurement de manière violente et antisociale<sup>10</sup>.

Un résumé des études disponibles conclut que 70 à 90 % des délinquants violents ont été très agressifs dans leur jeunesse<sup>11</sup>.

Une étude montre qu'en deuxième année, 45 % des délinquants avaient pris du retard en lecture et 36 % en rédaction<sup>12</sup>.

### L'itinérance

Dans une enquête auprès de 489 jeunes fugueurs à Edmonton, on a découvert que 71 % des fugueurs ont indiqué qu'ils avaient été encouragés par d'autres à devenir criminels quand ils étaient dans la rue; de plus, 49 % ont reconnu avoir employé des moyens illégaux non précisés pour répondre à leurs besoins<sup>13</sup>.

Même si les jeunes sans domicile ne constituent qu'une proportion relativement faible de tous les adolescents, ils sont engagés dans une part importante et disproportionnée du crime<sup>14</sup>.

Par rapport aux jeunes vivant chez eux, les jeunes sans domicile sont plus enclins à avoir vécu dans une famille dont un parent ou les deux parents naturels manquaient et ils ont connu moins de contrôle relationnel et instrumental de la part des parents et davantage de contrôle coercitif et d'agression sexuelle<sup>15</sup>.

Les jeunes sans domicile sont également nettement plus susceptibles d'être victimes de mauvais traitements physiques et sexuels et de négligence parentale<sup>16</sup>.

### La pauvreté

La pauvreté et les inconvénients qui s'y rattachent créent chez les enfants de nombreux problèmes qui sont liés à un engagement ultérieur dans le crime. L'absence de biens de première nécessité pour les familles qui vivent dans la pauvreté peut accroître le stress des parents et détourner l'attention de la qualité du temps passé avec les enfants. Une étude québécoise<sup>17</sup> touchant 400 écoliers a révélé ce qui suit :

Plus la pauvreté est profonde, plus l'incidence de la violence chez les enfants est grande.

14 % des garçons les plus pauvres étaient violents, par rapport à 5 % des garçons qui vivaient dans des quartiers prospères. 5 % des filles très pauvres et 1 % des filles aisées ont commis des actes de violence.

### Références

1. Kwing HUNG et Stan LIPINSKI. « Questions and Answers on Youth and Justice », *Forum on Corrections Research*, January 1995, vol. 7, no. 1.
2. Ibid.
3. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉVENTION DU CRIME. *Partenaires dans la prévention du crime : Pour un Québec plus sûr*, avril 1993.
4. MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Symposium national sur la sécurité communautaire et la prévention du crime: Travaux*, mars 1993.
5. MINISTÈRE DE LA JUSTICE DES ÉTATS-UNIS. *The Young Criminal Years of the Violent Few*, National Institute for Juvenile Justice and Delinquency Prevention, June 1985.
6. Barbara MOLDIN. *Review of Family Factors Influencing Juvenile Delinquency*, pour le Secrétariat du Conseil national de prévention du crime.
7. Donald G. FISHER. *Variables sur les relations familiales, et Programmes influençant la délinquance juvénile*, Solliciteur général du Canada, février 1985.
8. Irvin WALLER et Dick WEILER. *Prévention du crime par le développement social: un aperçu avec les sources*, Ottawa : Conseil canadien du développement social.
9. Rolf LOEBER. « Risk Factors and the Development of Disruptive and Antisocial Behaviour in Children », *Forum on Corrections Research*, vol. 3, no. 3, September 1991.
10. Richard TREMBLAY. Université de Montréal, 1994, dans *Mémoire au Comité permanent des ressources humaines et du développement sur la réforme de la sécurité sociale*, Conseil national de prévention du crime, automne 1994.
11. D. P. FARRINGTON. « The Family Background of Aggressive Youths », dans L. A. Hersov, M. Berger et D. Shaffer (éd.), *Aggression and Antisocial Behaviour in Childhood and Adolescence*, Oxford, Pergamon Press, 1978.
12. L. J. MELTZER, M. D. LEVINE, W. KARNISKI, J. S. PALFREY et S. CLARKE. « An Analysis of the Learning Style of Adolescent Delinquents », *Journal of Learning Disabilities*, 17 (1984): 600-608.
13. Bill MCCARTHY et John HAGAN. « Mean Streets: The Theoretical Significance of Situational Delinquency among Homeless Youths » *American Journal of Sociology*, vol. 98, no. 3, November 1992.
14. Ibid.
15. Ibid.
16. Ibid.
17. TREMBLAY, LOEBER et al. dans « Mémoire au Comité permanent des ressources humaines et du développement sur la réforme de la sécurité sociale », Conseil national de prévention du crime, automne 1994.



Cette rubrique s'intitule « Artère principale » parce qu'elle représente le noyau central du Bulletin, celui autour duquel tout gravite. La création d'une banque de cas répertoriant les différentes expériences de résolution de problèmes au Québec, constitue la principale raison d'être d'*Intersection*. Logée dans les pages centrales du Bulletin, « Artère principale » permettra à chacun des lecteurs de se constituer sa propre banque de cas. Détachables, ces pages centrales peuvent être perforées et placées dans un cartable.

## MÉTHODOLOGIE

### Modèle de présentation

De façon à normaliser la présentation des cas, nous avons adopté un modèle que nous vous invitons à suivre pour nous faire parvenir des cas touchant le domaine de la sécurité publique traités par l'approche en résolution de problèmes. Ce modèle comporte les éléments suivants :

**Situation :** identification du problème et des facteurs environnants.

**Analyse :** ampleur du problème, méthodes ou sources d'analyse et présentation des acteurs et de leur rôle.

**Réponse :** solution adoptée et plan d'action élaboré.

**Appréciation/évaluation :** efficacité du plan d'action, résultats obtenus et ajustements requis.

### Identification et classement

Pour permettre de classer et de repérer rapidement les cas présentés dans le Bulletin, chacun d'entre eux sera identifié par un code indiquant la nature du problème et le niveau de complexité de ce dernier. Quatre catégories ont été retenues en ce qui concerne la nature du problème rapporté, soit :

**Criminalité :** cas prenant sa source dans un événement de criminalité rapporté. (C-001 à ...)

**Sécurité routière :** cas traitant d'un problème constaté ou appréhendé de sécurité routière. (S-001 à ...)

**Désordre (et problèmes sociaux) :** cas exposant un comportement troublant l'ordre public et justifiant ou non l'application d'une loi ou d'un règlement. Ex. : désordre à la fermeture d'un bar, rassemblement de jeunes. Dans le cas de problèmes sociaux, il s'agit d'interventions poli-

cières qui font suite à des situations reliées à la pauvreté, le décrochage scolaire, etc. (D-001 à ...)

**Insécurité (sentiment d') :** cas pouvant être contenu dans l'une des trois autres catégories mais dont l'accent majeur concerne un sentiment d'insécurité provenant de la population ou de certains groupes en particulier. Ex. : isolement de personnes âgées, climat de violence à l'école, etc. (I-001 à ...)

### Niveau de complexité

Quant au niveau de complexité, on distingue le niveau micro, intermédiaire et macro. Plusieurs critères servent à identifier le niveau de complexité du cas rapporté : amplitude du problème, étendue géographique, personnes concernées, pouvoir des intervenants, portées des actions et informations requises. Voici, de façon générale, ce qui caractérise chacun des niveaux de complexité :

**Niveau micro :** Il s'agit d'un problème simple, dans le secteur de patrouille d'un policier qui ne concerne que les personnes directement touchées par le problème. La solution est à la portée du policier du secteur.

**Niveau intermédiaire :** Le problème est de gravité moyenne et comporte des facteurs associés. Il se présente dans un secteur impliquant plus d'un policier et plusieurs personnes sont concernées. La solution est à la portée des policiers d'un poste et nécessite une coordination des ressources locales et une participation des intervenants clés de la communauté.

**Niveau macro :** Le problème augmente en gravité et devient plus complexe. Il touche l'ensemble du territoire desservi par une organisation policière et concerne non seulement plusieurs personnes mais interpelle également des décideurs politiques et corporatifs. La solution exige la compétence de policiers de plusieurs sections et demande un degré élevé de coordination et de concertation entre les membres de l'organisation policière et les partenaires de la communauté.





## « MACADAM J » Unité mobile d'intervention auprès des jeunes de la rue

( Région de Sherbrooke )

« *Macadam J* » est un projet mené par un organisme jeunesse né en 1997, soit la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue. Par l'entremise d'un autobus urbain aménagé, des travailleurs de rue rejoignent des centaines de jeunes dans les quartiers difficiles, dans des lieux de rencontres et de festivités de Sherbrooke et des environs à longueur d'année. Autour de services et d'activités dans les domaines aussi diversifiés que la vie professionnelle, éducative, les besoins sociaux, les services de santé, les activités sportives et culturelles, « *Macadam J* » rompt avec l'isolement, entre en relation avec les jeunes pour prévenir l'exclusion, les situations à risques ainsi que les actes de délinquance. La pierre angulaire des interventions est l'estime de soi et le concept « aller vers » afin que les espaces publics ne soient pas des tunnels sans issue.

### SITUATION

#### Un projet né du milieu

En 1996, les membres de la Table de concertation et d'action ÉPÉ (Église, Parc, École) Sainte-Jeanne-D'Arc de Sherbrooke, s'interrogeaient sur la mise en place de moyens susceptibles de répondre aux besoins des jeunes qui ne s'intègrent pas dans les loisirs traditionnels ou qui préfèrent les activités libres. Par ailleurs, la multiplication des actes de vandalisme, de violence, le phénomène grandissant de la délinquance, la persistance des situations de précarité amènent le groupe de travail de sécurité urbaine de la ville à intégrer de façon permanente les préoccupations reliées à la vie des jeunes.

### ANALYSE

Au Québec, les problèmes des jeunes sont depuis plusieurs années une préoccupation. Aux problèmes classiques de délinquance, de décrochage, de prostitution, de suicide, de grossesse, d'itinérance, de fugue, de pauvreté, de chômage, d'inactivité, d'alcoolisme et de toxicomanie s'ajoutent de nouvelles difficultés comme la violence dans les relations amoureuses, la violence entre les pairs et l'exclusion de la jeunesse. Dans « *Une société sans jeunes* », Madeleine Gauthier pose le problème de la place des jeunes dans la société québécoise actuelle : persistance dans les situations de précarité et de pauvreté, exclusion des formes traditionnelles d'insertion sociale, rapports ambivalents face à la famille et face à l'avenir.

Les jeunes de la rue sont particulièrement touchés par ces divers problèmes. La Coalition, par ses mandats de prévention et de travail de rue, par ses interventions dans la rue (parcs, arcades, lieux désaffectés utilisés par les jeunes, bars) et grâce à des intervenants

de proximité, rencontre une partie importante de la population de jeunes sherbrookoises (800 jeunes en 1997 de 2 à 20 ans que les ressources traditionnelles ne rejoignent pas et qui vivent, pour la majorité, des difficultés économiques et sociales) qui passent des périodes plus ou moins longues et plus ou moins régulières dans la rue. Si ces jeunes ressemblent, dans les grands traits, à l'ensemble des jeunes Québécois (décrocheurs du système scolaire à 22 %, vivant de l'aide sociale et sans occupation pour 20 %, étudiants pour 55 %), s'ils partagent les mêmes intérêts (la musique et le « tag », par exemple) et souvent les mêmes problèmes (la pauvreté, le manque d'emploi, la drogue, la détresse psychologique et les idées suicidaires), ils sont aussi différents.

D'autre part, les jeunes de la rue à Sherbrooke bénéficient, contrairement aux jeunes des municipalités moyennes et rurales, d'un ensemble de services présents et accessibles. Malgré cet environnement, ces jeunes ne trouvent pas à satisfaire leurs besoins essentiels. Ainsi, il est notable que ces jeunes ne fréquentent pas les services qui leur sont offerts (près de 80 % d'entre eux affirment n'avoir jamais mis les pieds dans un CLSC ou dans un organisme communautaire).

D'autre part, les réseaux relationnels, familiaux, socio-affectifs et scolaires des jeunes, représentent pour eux un nœud important de leur quotidien. Nous croyons ainsi qu'ils peuvent être un problème tout comme une force dans le cheminement du jeune. La présence et l'utilisation des réseaux familiaux et socio-affectifs dans la vie des jeunes de la rue nous semblent alors au centre des stratégies quotidiennes de survie ou de débrouillardise que ceux-ci mettent en œuvre.

À la lumière de ce portrait régional succinct du phénomène des jeunes de la rue, deux enjeux majeurs se dessinent pour la Coalition et ses partenaires. Le premier concerne le constat de la situation de ces jeunes, l'augmentation de leur nombre et la multiplication des difficultés qu'ils vivent par un manque d'identité face à la société et face à leur accès à la vie adulte. Le deuxième enjeu se rapporte au développement d'une approche globale et de proximité qui repose sur la concertation entre les diverses instances locales. Cette approche mise sur le contexte local afin de poursuivre des objectifs d'intervention qui se situent tant sur les plans individuel et social que sur le plan économique (pauvreté).

En ce qui a trait au premier enjeu, l'aide importante et la mobilisation du milieu nous permettent aujourd'hui d'assurer une présence régulière et continue des travailleurs de rue à Sherbrooke grâce à une équipe de quatre intervenants. Force est de constater toutefois, que cette seule présence pourtant particulièrement significative et efficace, ne peut répondre au climat de détérioration sociale, personnelle, économique que vivent les jeunes. Il nous appartient donc de développer de nouvelles approches d'intervention capables de subvenir aux besoins reconnus criants.

En ce qui a trait au deuxième enjeu, après un appel auprès de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue et du policier com-



munautaire, on convient à la suggestion de la Coalition, de lancer le projet « *Rouler Jeunesse* » et par le fait même l' « *Escouade Tic-Tac* ».

### RÉPONSE

L'idée originale consistait à mettre sur pied une « escouade tactique » (pour prendre un mot à la mode) pouvant intervenir sur demande et agir en prévention auprès des jeunes de Sherbrooke. L'objet principal de cette initiative est d'agir sur l'estime de soi comme pierre angulaire du changement (d'attitude, de mentalité, de comportement), celui des jeunes comme celui de leur milieu d'appartenance (école, quartier, groupe, etc.). Nous voulions ainsi augmenter le sentiment d'appartenance et de sécurité, diminuer le vandalisme et la consommation abusive de produits psychotropes.

En juillet 1996, l' « *Escouade Tic-Tac* » voit le jour comme projet pilote d'une durée de neuf semaines dans le cadre du projet « *On prend le bus ensemble* ». Grâce à son franc succès, l' « *Escouade Tic-Tac* » est revenue en force à l'été 1997 pour une durée de 12 semaines dont 9 en intervention sur le terrain. Durant cette période, l'Escouade a accueilli près de 500 jeunes dans les parcs et festivités de Sherbrooke, et ce, pour 2 300 fréquentations aux activités. Les contacts établis en « allant vers » favorisent l'action préventive. Les bilans de ces deux expériences sont plus que positifs : baisse du vandalisme et de la violence, augmentation constante de la fréquentation, participation de la communauté. Des résultats nous permettent de promouvoir l'idée d'une intervention durant toute l'année en réponse aux besoins des jeunes.

« *Macadam J* » est un outil mobile intégrant plusieurs dimensions de la vie des jeunes : social-santé, culture, loisirs, temps libre, éducation-vie professionnelle. En un mot, un lieu d'accueil multifonctionnel s'adaptant aux besoins des jeunes et du milieu et s'appuyant sur la pratique de l'intervention directe en milieu ouvert (pratique du travail de rue).

La réussite de ce type d'approche repose sur un concept simple, « aller vers » :

- « aller vers », le jeune, premier intéressé puis vers ses pairs, sa famille, son milieu;
- « aller vers », les espaces et les lieux où sont les jeunes (quartiers, rues, centres d'achats);
- « aller vers », les partenaires qui voient dans l'outil mobile une façon de promouvoir et de mieux rendre leurs services.

Les principaux contextes d'interventions sont :

#### **Volet social-santé : « la santé, les relations de proximité »**

*Accueil, relation d'aide, écoute, information, dépannage, référence directe, orientation, soirée d'information, débat, vidéo, conférence, clinique jeunesse, dépistage, sida, MTS, consultation médicale.*

#### **Volet loisirs, temps libre : « des alternatives au désœuvrement »**

*En période estivale, présence du bus jeunesse dans les activités et endroits publics, matériel de loisirs : « freestyle », skates, graffiti, revues, concours, jeux collectifs et plusieurs autres activités.*

#### **Volet éducation, vie professionnelle : « mettre en action et agir contre l'exclusion »**

*Agence « PAF » (Pas À Faire pour l'emploi), clinique à l'emploi, information, C.V., orientation, ateliers, Internet, CD-Rom (Pont BRIJE), soutien au projet de jeunes, parrainage.*

#### **Volet culturel : « l'estime de soi, pierre angulaire de l'intégration »**

*Exposition, vidéo, Internet, exploration, journaux mensuels, plateau culturel, musical, théâtre, graphisme, poésie, place à la création, installation de panneaux de graffiti, programme de rapprochement interculturel.*

Il existe d'autres services de proximité dans la rue au Québec mais, à notre connaissance, il n'existe aucun projet du même type intégrant différents volets d'intervention en travail de milieu. « *Macadam J* » est une action de prévention de première ligne directe de proximité avec la capacité de rejoindre les jeunes à risques « hors réseau » dans une approche de travail de milieu. « *Macadam J* » rend plus accessibles les services de santé, d'accueil social, de soutien au milieu de vie tout en mobilisant les acteurs locaux et en faisant la promotion des ressources du milieu. Les partenaires suivants ont permis la réalisation de ce programme : La Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) s'associe gracieusement à la démarche en fournissant et en entretenant un autobus urbain de type M-32. La ville de Sherbrooke contribue à la promotion, et au soutien technique ainsi que financier de « *Macadam J* ». La Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, la MRC de Sherbrooke, le Développement des ressources humaines Canada, et le ministère des Relations avec les citoyens et immigration (MRCI) participent au projet. D'autres partenaires se sont aussi joints tels que la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Sherbrooke et des environs, Plav-Audio (compagnie audiovisuelle), Canadian Tire et Bell Mobilité pour permettre l'acquisition de matériel. Enfin des ressources collaborent aux services proposés aux jeunes : le Bureau de référence et d'intervention jeunesse de l'Estrie (Pont BRIJE), clinique emploi, le CLSC-SOC pour la clinique santé, l'ÉPÉ Sainte-Jeanne-D'Arc et Jardins Fleuris ainsi que de multiples commanditaires pour la période estivale.

### APPRÉCIATION/ÉVALUATION

Plus de 250 nouveaux jeunes ont été rejoints entre février et mai 1998. Des besoins primaires (hébergement et repas), en passant par des consultations médicales, le « bus » constitue un espace convivial sans pareil. Rapidement les jeunes ont confiance, acceptent de se confier pour ensuite trouver avec le travailleur de rue des solutions à des difficultés parfois multiples. Par ailleurs, à l'approche de l'été, plusieurs jeunes manifestent le souhait de prendre part au fonctionnement de « *Macadam J* » de s'associer au projet et donc à la communauté pour mettre en œuvre une de leurs idées (exposition, concert, etc.) : une belle victoire sur l'isolement. Les graffiti sur les murs se fixent sur des panneaux, les bouteilles vides et recyclables sont ramassées par les jeunes, les tensions entre les communautés culturelles font place au dialogue. Loin de vouloir conclure prématurément au succès sur tous les plans, l'inscription dans le long terme de ce modèle d'intervention sera sans nul doute reconnue comme efficace et complémentaire aux multiples actions posées par les autres intervenants afin que la rue ne soit plus un tunnel sans issue.

Jean-François Ross, coordonnateur, Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, 6 Wellington sud, bureau 204, C.P. 501, Sherbrooke (Québec), J1H 5K2

Téléphone : (819) 822-1736, Télécopieur : (819) 822-1570

*(Vous pouvez communiquer avec Charles Racine, travailleur de rue et responsable du projet pour obtenir de plus amples renseignements.)*



## Une démarche concertée dans le domaine de la prévention et de la répression en toxicomanie

(Côte-Nord, SQ)

À l'instar d'autres régions éloignées du Québec, les problèmes associés à l'usage et à l'abus de psychotropes constituent sur la Côte-Nord une préoccupation majeure. En effet, dans toutes les enquêtes menées dans la région depuis la fin des années quatre-vingt, la toxicomanie est reconnue comme un des problèmes majeurs, et ce, autant par les intervenants que par la population. Par conséquent, et devant l'ampleur des données statistiques, on a consacré, au cours des dernières années, beaucoup d'énergie et de temps en vue d'offrir aux jeunes nord-côtiers en milieu scolaire des activités de prévention sur la toxicomanie.

### SITUATION

Malgré une importante mobilisation de la part de différents organismes concernés par la situation, les actions réalisées auprès des élèves en prévention de la toxicomanie prenaient, la plupart du temps, des approches fort différentes et n'étaient pas coordonnées. C'est du moins le constat que faisaient les participants au Colloque régional « Jeunes — Alcool — Drogues » en 1989. Les messages contradictoires ont trop souvent pour effet de diminuer considérablement les efforts préventifs auprès des jeunes, voire même d'entacher, la crédibilité des intervenants impliqués. Comment, dans un tel contexte, continuer à proposer des activités de prévention significatives, devant une clientèle de moins en moins réceptive ?

### ANALYSE

#### Les acteurs en prévention

Les initiatives en prévention de la toxicomanie s'inscrivent parfois en continuité d'activités déjà prévues dès le primaire par le personnel des écoles, parfois en complémentarité. De par leurs rôles respectifs, ce sont principalement les acteurs des réseaux de la Sécurité publique, de la Santé et des Services sociaux, de certaines associations d'entraide et des organismes communautaires qui sont à l'origine des programmes de prévention offerts aux écoles, visant particulièrement les adolescentes et adolescents.

#### L'adolescence et les psychotropes

L'adolescence est une étape de grands changements sur tous les plans, une période de questionnements intenses et une recherche d'identité. À cette étape de la vie, l'individu est fragile et plus encore de nos jours en raison des transformations sociales majeures qui affectent les jeunes : éclatement des familles, changement des rôles familiaux et des rapports hommes/femmes, reconstitution de familles, remise en question des valeurs morales, etc.

Que ce soit par curiosité, par plaisir ou pour se conformer à leur groupe d'appartenance, la plupart des jeunes vont s'adonner à un moment ou un autre à la consommation d'alcool ou de drogues. Cependant, les problèmes de surconsommation ne touchent qu'une minorité d'entre eux. Plusieurs facteurs sont nocifs pour un jeune ; ils concernent non seulement la substance et ses propriétés pharmacologiques, mais aussi les caractéristiques individuelles du consommateur et le contexte dans lequel il consomme. Une consommation abusive s'inscrit comme une stratégie inadéquate d'adaptation et de résolution des difficultés de la vie. Les problèmes liés à la consommation ne sont pas causés uniquement par le produit, comme on l'entend souvent, mais par **l'effet d'un produit sur une personne donnée, dans un contexte particulier**. De plus, l'expérience de la consommation de psychotropes n'est pas un phénomène limité. Il s'agit d'un processus qui varie dans le temps et à diverses étapes de la vie.

En comprenant mieux la toxicomanie, l'individu a davantage de pouvoir pour changer sa situation. Il devient donc primordial pour les intervenants de favoriser chez les jeunes **le développement du jugement et de l'autonomie face à l'usage de psychotropes**.

### RÉPONSE

#### La Table régionale multisectorielle

En 1994, la Table régionale multisectorielle en toxicomanie, au sein de laquelle le commandant de la Sûreté du Québec du District de la Côte-Nord représentait l'ensemble des corps policiers du territoire, a mandaté un comité de travail, formé de personnes déléguées, afin d'élaborer un plan d'action. À partir de là, une imposante démarche s'amorçait sur la Côte-Nord autour d'un objectif des plus ambitieux, celui **d'harmoniser et de coordonner les actions préventives et répressives en toxicomanie auprès des jeunes en milieu scolaire**.



Même si tous s'entendaient au départ sur l'objectif prioritaire de prévenir les problèmes liés à l'usage et à l'abus de psychotropes dans la région, une telle démarche de concertation et de réflexion en profondeur sur les pratiques allait nécessiter un effort considérable pour en arriver à une compréhension commune du problème. En outre, nous avons appris que le succès et la valeur d'un exercice du genre reposent sur des rapports égaux et complémentaires entre les partenaires impliqués ainsi que sur le respect des cultures organisationnelles et des rôles et responsabilités respectifs des personnes.

### Le volet préventif : une approche globale de responsabilisation

C'est dans un esprit de concertation et au terme de deux années de travail que les partenaires impliqués ont opté pour **une approche globale de responsabilisation en prévention de la toxicomanie** afin de parvenir à l'harmonisation de leurs actions préventives. En favorisant une telle approche, nous avons choisi de prendre en compte la variété des expériences individuelles, l'existence de multiples causes et facteurs associés à la consommation et les différences entre les consommatrices et consommateurs. Aussi, nous privilégions des attitudes d'accueil, de confiance et d'ouverture au dialogue vis-à-vis les jeunes. La prévention en milieu scolaire s'adresse à des personnes qui n'ont pas de problème avec les drogues et qui majoritairement n'en présenteront pas. Nous visons donc principalement **le développement du jugement et de l'autonomie face à divers problèmes de la société, dont celui de l'usage et de l'abus de psychotropes.**

### Le volet répressif

Le volet répressif, que nous avons voulu complémentaire au volet préventif à l'intérieur du « Plan d'action » — et non en opposition —, se résume d'abord à **la façon dont les policiers interviennent à l'école.** Cela se traduit notamment dans un protocole d'intervention policière en milieu scolaire, convenu avec l'ensemble des corps policiers de la région. Par la suite, le volet répressif se précise dans des procédures à suivre pour gérer les cas problèmes reliés aux psychotropes à l'école.

De toute évidence, ce volet est nécessaire et incontournable dans un établissement scolaire. Il gagne cependant à reposer sur des balises claires et simples d'application, d'une part pour faciliter la résolution des problèmes et permettre à chacun des acteurs de jouer adéquatement son rôle et, d'autre part, pour protéger le jeune.

(On peut commander une copie du « *Plan d'action régional multisectoriel en promotion de la santé et prévention de la toxicomanie* » élaboré sur la Côte-Nord en communiquant avec Mme Micheline Thibeault au (418) 589-9845).

## APPRÉCIATION/ÉVALUATION

À la suite de l'adoption, en janvier 1997, du « *Plan d'action régional multisectoriel en promotion de la santé et prévention de la toxicomanie* », une des quatre commissions scolaires de la Côte-Nord mettra en application une politique en matière de psychotropes à partir de juillet 1998. Dans la même veine, 21 directions d'école ont reçu un atelier de formation sur l'élaboration d'un plan d'action local concerté qui respecte l'approche globale de responsabilisation. De plus, elles pourront compter sur l'assistance d'une ressource régionale en toxicomanie qui sera embauchée avant le début de la prochaine année scolaire.

De l'aveu même des personnes concernées, nous assistons progressivement à une meilleure collaboration entre les éducateurs en prévention de la toxicomanie, les membres des corps policiers municipaux et la Sûreté du Québec, les intervenants des CLSC et des Centres de santé dans le domaine de la prévention de la toxicomanie.

Les efforts de promotion de l'approche privilégiée dans le Plan d'action régional ont par ailleurs donné lieu à deux projets régionaux d'envergure. Le premier a amené des policiers et des joueurs de la « Ligue de hockey Junior majeure du Québec » à réaliser une activité de prévention et de sensibilisation sous le thème « *Sois responsable face à ta consommation de drogues et d'alcool* ». Ainsi 80 % des élèves de 2<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> secondaire de la région ont été rejoints par l'activité à laquelle les différents corps policiers se sont associés sur leurs territoires respectifs. Le second projet a fourni l'occasion à des jeunes de mesurer leurs connaissances dans le domaine de la toxicomanie sous forme de jeu. Il a touché 83 % des écoles secondaires des réseaux public et privé et a été soutenu par les communautés selon diverses modalités de participation.

Le protocole d'intervention policière en milieu scolaire a reçu un accueil largement positif, si bien qu'il est maintenant appliqué par tous les corps policiers sans exception. Le bilan partiel de l'implantation nous porte à croire que l'ensemble des organismes scolaires devrait adhérer au Plan d'action d'ici deux ans. Déjà, il apparaît que l'effort d'harmonisation des actions préventives et répressives en toxicomanie sur la Côte-Nord profite largement aux jeunes, aux intervenants ainsi qu'aux écoles. Il sert d'amorce ou de consolidation de la concertation multisectorielle sur le plan local, pour en arriver à un consensus en faveur de la responsabilisation de l'élève et de son milieu et à la coordination des programmes de prévention en toxicomanie et dans d'autres domaines.

*Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec : Sergent Jean Babin, Sûreté du Québec, District de la Côte-Nord, (418) 296-2324. Line Caron, Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Côte-Nord, (418) 589-9845. Martin Simard, Direction régionale de la Côte-Nord, ministère de l'Éducation. (418) 295-4406.*



**13, 14, 15 octobre / October 1999**  
**Sheraton — Laval**

**Les enfants et la violence :**

Nos responsabilités individuelles, familiales et collectives.

**Children and Violence :**

*Our Individual, Family and Collective Responsibilities.*

L'Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants (OSDE) est un organisme sans but lucratif qui s'intéresse aux droits et aux besoins des enfants dans notre société. Avec le concours d'un groupe multidisciplinaire, le premier objectif de l'Organisation est de chercher les causes des problèmes vécus par des enfants (abus sexuels, physiques et émotionnels, suicide, drogue et alcool, délinquance, etc.) et de prévenir ces problèmes en apportant des solutions pour l'adaptation de la famille et de la société à l'aide de l'éducation et d'autres moyens.

## INVITATION À PRÉSENTER UNE COMMUNICATION

Le comité scientifique de l'Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants (OSDE) est prêt à recevoir vos soumissions pour une présentation dans le cadre de notre quatrième congrès international sur l'enfant qui se tiendra à Montréal (Québec), les 13, 14 et 15 octobre 1999. Ce congrès réunira psychologues, psychiatres, médecins, sociologues, anthropologues, travailleurs sociaux, éducateurs, avocats et juges ainsi que tous les professionnels qui se préoccupent du meilleur intérêt des enfants. Les soumissions doivent respecter le thème du congrès « **LES ENFANTS ET LA VIOLENCE : Nos responsabilités individuelles, familiales et collectives** » et un des sous-thèmes décrits ci-dessous :

- ✓ **Enfants et violence : le rôle des médias**
- ✓ **Facteurs qui contribuent à l'émergence de la violence**
- ✓ **Mondialisation, économie, pauvreté et violence**
- ✓ **La violence : état de la situation (responsabilités individuelles, familiales et collectives)**
- ✓ **Prévention de la violence : programmes et initiatives**
- ✓ **Pistes de solutions : école, famille, communauté et société, police, droit.**

Les exposés, d'une durée de 15 à 20 minutes, seront regroupés en ateliers sous des thèmes communs. La formule réunissant de trois à quatre panélistes débattant d'une question précise sera également retenue. Les propositions individuelles ou de groupe suggérant l'une ou l'autre formule de présentation (atelier, panel) seront étudiées par le comité scientifique.

## SOUSSION DE PROPOSITIONS

Les propositions doivent être soumises par écrit et comporter les informations suivantes : le titre de la présentation, le nom du conférencier, son adresse, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur, un sommaire dactylographié (200-300 mots) de la présentation et une courte description (50 mots) pour notre programme. Elles doivent être acheminées au plus tard **le vendredi 15 janvier 1999** à l'adresse indiquée ci-dessous. Chaque envoi sera étudié par le comité scientifique du congrès. Les décisions vous seront communiquées par écrit au plus tard **le lundi 5 avril 1999**.

## CONFÉRENCIERS INVITÉS :

■ **Lt. Col. David Grossman**, Université de l'État d'Arkansas, ROTC ■ **Albert Jacquard**, Généticien, philosophe, humaniste, France ■ **Dr Jean Labbé**, Centre hospitalier Université Laval, Québec ■ **Sénatrice Landon Pearson**, Sénat du Canada ■ **Rashmi Mayur**, Directeur, International for Sustainable Future, Bombay, Inde.

### NOS PRÉSIDENTS :

**Comité organisateur**  
M. Riccardo Di Done  
Président de l'OSDE

**Comité scientifique**  
Dr William Rowe, DSW, MSW  
Dir. École de service social  
Université McGill

Ceux et celles qui sont intéressés à faire une présentation ou à recevoir un formulaire d'inscription au congrès sont priés de faire parvenir leurs coordonnées à l'adresse suivante :

Organisation pour la Sauvegarde des Droits des Enfants  
*Organization for the Protection of Children's Rights*  
5167, Jean-Talon est, suite 370, Montréal, QC. Canada H1S 1K8  
Téléphone : (514) 593-4303, télécopieur : (514) 593-4659  
Adresse Web : <http://www.osde.ca>  
Web Site : <http://www.opcr.ca>



«La rubrique «Circulation d'idées» prend en compte la nécessité d'information théorique et conceptuelle autour de l'approche communautaire. On y retrouve des résultats de recherche, des analyses historiques ou toute autre information de ce type.

## La justice réparatrice comme solution aux problèmes actuels de la justice des mineurs

*Serge Charbonneau est coordonnateur du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) depuis 1993. Auparavant, il s'est impliqué dans l'intervention auprès des jeunes contrevenants pendant près de dix ans. Il procède présentement à des recherches sur la justice réparatrice dans le cadre de sa maîtrise en criminologie à l'Université de Montréal.*

( Courrier électronique : [rojaq@cam.org](mailto:rojaq@cam.org);  
Site Web : <http://www.cam.org/rojaq> )

Le gouvernement canadien annonce le remplacement de la *Loi sur les jeunes contrevenants* pour bientôt. Les Canadiens se disent inquiets par la violence des jeunes et ici nos experts québécois font bloc contre la volonté d'Ottawa, car ils soutiennent que la violence des jeunes n'augmente pas et qu'il n'est donc pas nécessaire de revoir la loi. Pour plusieurs, une question demeure : qu'advient-il de la justice des mineurs ?

Mon propos n'est pas de débattre de la condition des jeunes, bien que je partage l'avis de plusieurs intervenants que le gouvernement canadien est en train de modifier des pratiques adéquates (la *Loi sur les jeunes contrevenants*) sous de faux prétextes. Cependant, je suis d'accord avec le gouvernement canadien sur un aspect particulier : celui de constater que le système de justice canadien est en crise, que la population n'a plus confiance dans l'appareil judiciaire et qu'il faut procéder à des changements. Mais faut-il pour autant s'orienter vers un

recours accru à la sévérité et par le fait même à la mise sous garde ?

La perspective dominante en matière de justice des mineurs est de privilégier le traitement des jeunes et en dernier lieu de les punir. J'estime que cette perspective doit céder le pas de plus en plus à la justice réparatrice. En fait, mon hypothèse principale quant à la perte de crédibilité du système de justice est en lien avec le peu de place faite aux victimes d'infractions criminelles. Ces dernières sont exclues du processus pénal. Elles ne servent qu'à établir la culpabilité des contrevenants en témoignant en cour, et trop souvent leur rôle s'arrête là. L'exclusion des premières personnes concernées par les questions de justice m'apparaît comme le facteur déterminant du manque de confiance de la population et du sentiment croissant que la justice cherche davantage à protéger les contrevenants que la population.

C'est sur la base de ce constat que l'on entend de plus en plus parler de la nécessité de réformer la justice. Plusieurs mouvements travaillent à élaborer des réformes importantes afin de développer un nouveau type de justice. Nos voisins du sud parlent de *true justice*, certains de *restorative justice* et plus près de nous, on utilise le terme de justice réparatrice. Ces différents mouvements partagent certainement des perspectives et des analyses communes, mais peut-on les regrouper sous une même appellation ?

Je tenterai de circonscrire ces mouvements en les situant par rapport à ce qu'il est convenu de nommer la justice traditionnelle. J'établirai ainsi les différences entre certains types de justice pour me concentrer par la suite sur les processus qui favorisent la justice réparatrice. Mais d'abord, situons rapidement les Organismes de justice alternative (OJA) et leurs orientations.

### Les Organismes de justice alternative

À l'origine, les actions des Organismes de justice alternative se sont développées sur la volonté de réduire la stigmatisation des interventions du système pénal à l'endroit des jeunes en favorisant les interventions les plus souples possible. Rapidement, les objectifs de réparation des torts causés sont devenus une préoccupation majeure, colorant l'ensemble des pratiques. Ce n'est que plus lentement que se sont précisées les préoccupations pour les victimes d'actes criminels et la volonté de favoriser la participation des parties impliquées dans le règlement de leur différend.

On connaît tous l'importance actuelle des travaux communautaires dans le domaine de la justice de mineurs. En 1984, environ 1 000 jeunes devaient accomplir de tels travaux sur le territoire québécois. Aujourd'hui, plus de 12 000 jeunes sont confiés aux OJA chaque année, dont la majorité pour accomplir une mesure de travaux communautaires, d'autres pour prendre part à une mesure d'amélioration des aptitudes sociales, tandis qu'une proportion d'environ 5 % de l'ensemble s'engage dans un processus de médiation avec la victime.

### L'orientation des Organismes de justice alternative

La perspective des OJA découle d'une remise en question d'une justice qui se concentre uniquement sur les auteurs d'infractions et qui dépossède les personnes directement impliquées de l'issue ou de la résolution du conflit.

Les OJA estiment donc que leurs actions encouragent la collaboration volontaire entre les différentes parties impliquées dans une infraction et contribuent à réduire au minimum la coercition. Le type de justice qu'ils préconisent est donc sus-



ceptible de favoriser le règlement de conflits sous une forme négociée, et partant, de garantir de meilleurs rapports entre les citoyens. Elle s'inscrit au cœur d'un mouvement de fond présent dans l'ensemble des sociétés occidentales visant à permettre l'insertion, au sein de l'appareil judiciaire, d'un modèle de justice participative s'adressant aux jeunes soupçonnés d'avoir commis des gestes répréhensibles, un modèle qui mise sur la réparation comme perspective de travail.

### La justice réparatrice et ses formes

La justice réparatrice se distingue donc des autres justices, car elle réfère au tort causé. En somme, elle ne présume d'aucune pathologie chez l'auteur d'une infraction et elle se distingue des autres formes de justice dont le point de référence constitue respectivement le délit et l'individu délinquant. On ne fait donc plus allusion au principe de la correspondance entre le délit et la peine ni au principe de l'individualisation de la sentence. Le principe de justice de l'activité réparatrice a pour point de référence la notion des préjudices causés.

Le moyen privilégié par les OJA est d'impliquer le jeune dans une activité réparatrice plutôt que de lui infliger un mal ou lui faire subir un traitement. Alors que l'objectif de la justice punitive est de rétablir l'équilibre moral et que celui de la justice réhabilitative est l'adaptation du délinquant, l'objectif de la justice réparatrice est d'annuler les torts.

Une des caractéristiques fondamentales du droit réparateur demeure la place que la justice accorde à la victime, cette dernière devenant partie prenante du processus. D'ailleurs, le principal critère d'évaluation de la justice réparatrice est de statuer sur la satisfaction des parties concernées.

Aujourd'hui, nous assistons à un nombre croissant d'initiatives qui sont en marge du système public. Ces initiatives reprennent là où avaient débuté des expériences de non-judiciarisation de la fin des années soixante-dix au Québec et ailleurs en Amérique. Comme je le mentionnais

précédemment, le mouvement est international et prend différentes appellations selon le lieu où il se développe. Mais l'idée dominante de ces initiatives est de mettre en place des manières de faire qui impliquent les victimes dans la résolution du conflit. Ces différents mécanismes vont de la simple négociation à des formules de plus en plus dynamiques de règlement de conflits, soit par le processus de médiation, les comités de justice ou par la voie de conférences familiales.

### La médiation, les comités de justice et les conférences familiales

La **médiation** se définit maintenant comme étant une intervention dans un différend ou une négociation d'une tierce personne choisie par les parties, qui soit impartiale et neutre, sans pouvoir décisionnel, dans le but de les aider à développer elles-mêmes leurs propres solutions.

Les **comités de justice** servent essentiellement à rendre des décisions en matière criminelle. On y retrouve, à la différence de la procédure traditionnelle (juges, avocats, etc.), des bénévoles et des membres de services juridiques qui, lors de rencontres, vont tenter de déterminer en présence des victimes et des auteurs d'infraction les meilleures formules de règlement. Ces comités ont principalement recours à des mesures de réparation des dommages.

La **conférence familiale** a connu ses débuts en Nouvelle-Zélande à la fin des années quatre-vingt. Ces conférences sont menées par un coordonnateur et elles réunissent les amis de la victime ainsi que les proches du contrevenant. Ensemble, les parties discutent de l'événement et le contrevenant doit faire une proposition pour réparer les torts qu'il a causés. On doit les principes de cette pratique à John Braithwaite, énoncée dans son ouvrage *Crime, shame and reintegration*. Ce dernier y postule que la honte est plus efficace que la punition pour détourner les jeunes du comportement criminel. Toutefois, la désapprobation doit utiliser la honte de manière à favoriser la réintégration du jeune dans son milieu et non à le stigmatiser davantage. Il propose que

les conférences familiales tiennent compte de la déviance, mais sans en faire une caractéristique des personnes.

### Les résultats

Bien qu'un bon nombre d'initiatives en matière de justice réparatrice voient le jour, leur développement important est dû à leurs effets positifs sur plusieurs aspects. L'ensemble des études des résultats de la médiation démontrent une forte satisfaction chez les participants. Dans une proportion de 80 %, les victimes se montrent satisfaites du règlement et disent avoir l'impression que le processus a été juste et équitable tout en se disant heureuses d'avoir reçu des excuses. Ces impressions sont également partagées par les contrevenants qui participent à la médiation. Les études sur la récidive permettent d'affirmer qu'aucun processus pénal n'a autant d'effet sur le comportement futur des contrevenants. En somme, les études indiquent des taux variant de 8 à 25 % de récidive, ce qui se compare avantageusement au taux de récidive lié à l'emprisonnement (entre 40 et 60 %).

Sur la foi de ces résultats, la mise en place de processus de médiation, de comités de justice et de groupes de conférences familiales devrait intéresser nos gouvernements au cours des prochaines années. L'accessibilité de la justice pour la population, la participation des victimes au processus judiciaire, la préoccupation envers la réparation des torts qui ont été causés sont autant de facteurs qui nous permettent d'envisager un regain de confiance de la population à l'égard des institutions judiciaires. En encourageant ces initiatives et en impliquant les citoyens, nous pourrions certainement agir sur des situations qui encore aujourd'hui alimentent les impressions d'impunité qui sont largement partagées par l'opinion publique. Les études sont unanimes sur un aspect : la sévérité des peines n'a aucun effet sur le comportement criminel. Ces constatations devraient nous indiquer les voies à suivre, c'est-à-dire investir dans le soutien aux jeunes et prévoir des mécanismes de règlement de conflits à la mesure des personnes impliquées dans les situations conflictuelles. ■



L'appellation « Hauts pignons » est un jeu de mots à partir de OPINION. Vous trouverez dans cette rubrique les opinions de différentes personnalités connues et moins connues impliquées dans la sécurité publique.

*Agent sociocommunautaire au poste de quartier 23 dans Hochelaga-Maisonneuve depuis février 1998, M. Pierre Boudreau a d'abord été patrouilleur au district 24. Il s'est ensuite joint à l'équipe du projet ACES. Il a donné le cours en résolution de problèmes à la section Formation avant de travailler au sein de la section Prévention et relations avec la communauté.*

*(L'entrevue a été réalisée par Isabelle Bastien).*

**Intersection :** « La police doit-elle s'impliquer dans la prévention par le développement social ? Si oui, en quoi consiste son rôle ? »

**P. B. :** « Le service de police est une institution mise en place au même titre qu'une école ou qu'un CLSC. Le rôle du policier doit dépasser celui de l'application des lois. Il doit également faire partie de l'organisation du développement social. L'exemple de l'organisme « La Relance » du quartier Sainte-Marie démontre clairement que le travail des policiers dépasse l'application des lois et qu'ils doivent s'impliquer dans le développement social. La Relance est un organisme de soutien à la famille, à l'intérieur duquel s'est développé un programme de leadership familial. Un policier y rencontre des mères de familles monoparentales pour leur expliquer comment elles peuvent reprendre en main leur famille. Ce programme vise à fournir aux mères seules des outils pour augmenter leur pouvoir d'action en lien avec leurs responsabilités familiales. Le policier présente aux parents un contenu typiquement policier (lois et règlements), mais sa participation s'inscrit dans le cadre d'un travail communautaire qui favorise le développement social.

Nous devons participer activement à des programmes de sensibilisation et à des programmes de développement social à l'intérieur de notre secteur d'affectation. L'école est responsable d'une partie de l'éducation, mais elle doit nécessairement s'appuyer sur d'autres institutions telles que les CLSC et la police; les premiers peuvent fournir des informations sur le développement physique, la santé et l'alimentation; la seconde peut participer à l'enseignement des lois et des règlements ainsi qu'à développer le civisme. La police doit s'impliquer dans le développement social, car elle est en mesure d'accomplir une part de la tâche qui revient aux intervenants sociaux (écoles, CLSC, organismes communautaires, etc.). Nous sommes très encouragés parce que les organismes communautaires du quartier Hochelaga-Maisonneuve nous ont affirmé que nous avons un rôle primordial à jouer dans le développement social.

Généralement, on s'adresse à la police en derniers recours. On n'a donc pas le droit de dire à la personne en cause qu'on ne peut rien pour l'aider. On doit non seulement trouver une solution à court terme (qui consiste le plus souvent à éteindre des feux), mais également transmettre des renseignements sur des organismes de référence puisqu'ils ne peuvent être rejoints à toute heure du jour ou de la nuit. Dans certains cas, le rôle du policier consiste à être le premier répondant qui dirigera les per-

sonnes vers d'autres organismes. Lorsqu'on nous appelle ou qu'on nous aborde dans la rue à trois heures du matin, nous devons être capables de fournir la bonne référence. Nous sommes là pour établir le contact et référer la personne à un organisme qui pourra lui venir en aide. »

**Intersection :** « Le développement social est-il important auprès des jeunes de 12 à 18 ans ? »

**P. B. :** « C'est primordial. Il faut absolument que la police et tous les organismes concernés par la jeunesse accordent une grande importance aux jeunes. La jeunesse est l'avenir de notre société. Si on ne donne pas une priorité à ce groupe de personnes, les conséquences seront lourdes, notamment en ce qui a trait à la violence et on entendra davantage les jeunes parler du *No Future*. Il faut absolument aider les jeunes en les écoutant parce qu'ils ont une richesse à nous apporter. Nous devons connaître leur vision des choses pour ensuite leur présenter celle des adultes. De cette manière on se comprendra et on travaillera efficacement ensemble. Trop souvent les jeunes sont considérés comme des adultes. On leur donne peut-être trop de responsabilités et on oublie de les écouter. À l'heure actuelle, les jeunes ont l'impression d'être laissés pour compte dans notre société. De plus, on entend souvent parler des jeunes qui font partie de gangs de rue et on présente une image négative d'eux. Nous, nous voulons parler positivement des jeunes. Ceux qui ne commettent pas de délits doivent aussi faire l'objet de notre attention. Le mandat que nous voulons nous donner dans Hochelaga-Maisonneuve consiste à retourner vers les jeunes et à leur démontrer leur importance dans la société. Nous allons trouver des solutions aux problèmes des jeunes avec eux et non sans eux. Nous devons être des coéquipiers et perçus comme tel par les jeunes. »

**Intersection :** « Quelle est l'implication du poste de quartier 23 dans la prévention par le développement social pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans ? »

**P. B. :** « Étant donné que nous avons seulement un an d'existence, notre implication actuelle n'est pas encore très développée. Nous établissons des contacts avec les écoles et les organismes communautaires qui s'occupent des jeunes. Des policiers travaillent déjà dans des organismes qui ont un mandat culturel et sportif après les heures de cours. Nous essayons de construire des activités où les policiers participeraient à titre de représentants de la police, mais également à titre de citoyens. En outre, nous élaborons présentement un projet conjoint de soutien de l'adolescence (12-17 ans); il y aura un plan d'intervention avec les directions d'école et les professeurs sur des thèmes précis tels le « taxage » et des thèmes annuels comme la paix, le respect des lois et des règlements, le respect d'autrui, le civisme, etc. À l'extérieur de cela, le mandat consistera à maintenir des liens avec les jeunes par l'intermédiaire d'activités sportives, afin qu'ils saisissent l'importance du respect d'autrui et qu'ils le mettent en pratique. » ■





**Mme Annie Desrosiers** est présidente du Conseil d'administration du Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ) et coordonnatrice de la maison de jeunes, « l'Hôte-Maison », dans le quartier la Petite Patrie à Montréal. Tel que reconnu par les 85 maisons membres du RMJQ, « les maisons de jeunes (MDJ) sont des associations de jeunes et d'adultes qui se sont donné la mission sur une base volontaire, dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 18 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens critiques, actifs et responsables. » (Cadre de référence, p. 24).

(L'entrevue a été réalisée par Lyette Fusey).

**Intersection :** « La population, en général, a tendance à percevoir les MDJ comme un lieu de rassemblement pour les jeunes de 12 à 18 ans où sont organisés des jeux et diverses activités. En relevant la gamme de services offerts par les MDJ de la région de Montréal, on s'aperçoit qu'environ la moitié d'entre elles offrent des services d'écoute, des groupes d'entraide, de l'aide à l'emploi et aux devoirs, de la référence et que certaines cherchent à sensibiliser leurs membres aux problèmes de la jeunesse. Les responsables des MDJ sont-ils divisés quant à ce que devrait être la vocation d'une maison de jeunes ? Quelle orientation le Regroupement préconise-t-il ? Une approche de type intervention, de type animation ou un heureux mariage des deux ? »

**A.D. :** « La philosophie de base de l'intervention des maisons membres du RMJQ est l'animation. En effet, animer le lieu de rencontre par des activités de loisirs ou sportives, des soirées thématiques, de la création d'une murale ou encore d'un vidéo permet de créer un lien significatif entre les animateurs et les jeunes. Par la suite, un lien de confiance s'établit et permet d'accéder à l'intervention. Nous prenons donc l'animation comme un moyen et non comme une fin en soi. La maison de jeunes est un milieu de vie où des attitudes d'affirmation et d'estime de soi sont favorisées et où les jeunes font des apprentissages en prenant part aux activités. C'est l'esprit que l'on retrouve dans le cadre de référence :

...le projet maison de jeunes (MDJ) est principalement et essentiellement un projet d'animation. Quand une communauté décide d'implanter une MDJ, elle doit être consciente qu'elle a essentiellement choisi l'animation comme mode d'intervention auprès des jeunes. Les interventions curatives véritables sont donc très rares dans les MDJ, tout simplement parce que ce n'est pas notre travail et que nous n'avons pas toujours les moyens et les compétences nécessaires (idem, p. 54).

Dans le cadre de référence, nous présentons notre vision de la prévention. Nous faisons ce que nous pourrions appeler de la prévention positive, de la prévention « incitatrice ». Les MDJ ne

sont pas là pour donner des poissons aux jeunes, mais leur apprendre à pêcher et à rechercher ce qu'il leur faut pour le faire. Aussi, nous considérons de façon globale les jeunes, peu importe leur réalité ou les problèmes qu'ils vivent. D'ailleurs, le RMJQ se bat depuis 18 ans pour que les MDJ aient du financement qui tient compte de cette globalité, c'est-à-dire, qui soit applicable au travail fait sur toutes les problématiques qui concernent les jeunes. Nous ne voulons pas étiqueter les jeunes, c'est pourquoi la prévention est orientée vers leurs besoins. Par exemple, si un jeune de l'école avoisinante se suicide, nous travaillerons en priorité sur le sujet alors qu'à d'autres moments, les besoins concernent davantage l'amitié, l'inceste, les drogues, etc. En d'autres termes, nous effectuons de la prévention par le milieu de vie à partir du vécu des jeunes. Plusieurs maisons de jeunes ont développé des projets en réponse à des thématiques qui touchent leurs jeunes de façon plus spécifique. Par exemple, certaines ont développé des ateliers d'aide aux devoirs avec des professeurs qui font du bénévolat après l'école, à la maison de jeunes. Le point commun à toutes ces activités (ateliers, soirées thématiques) est d'outiller les jeunes dans leur recherche du mieux-être et de leur donner une prise sur leur qualité de vie. Par exemple, l'an dernier, à Saint-Henri, un forum jeunesse a été organisé par les jeunes et les intervenants du milieu. Ainsi, bien que les pratiques des MDJ-membres visent les mêmes objectifs, sur le terrain, les moyens utilisés sont adaptés par et pour l'organisme.»

**Intersection :** « Comment le regroupement favorise-t-il la mise sur pied de projets de prévention ? »

**A.D. :** « Il utilise le développement et la diffusion d'outils et de formation. Par exemple, nous avons fait un guide d'autoévaluation des MDJ, élaboré un cadre de référence et un guide sur les droits et responsabilités des jeunes. Nous donnons une formation globale, « *Initiation au projet maison de jeunes* », qui s'adresse aux nouveaux animateurs de MDJ. Le Regroupement favorise également la réflexion sur les problèmes des jeunes. Nos membres ont une très grande expertise concrète sur un ensemble de ces réalités. En termes de perspectives, lors de notre dernière assemblée générale, les jeunes ont mentionné qu'ils voulaient que le regroupement travaille à promouvoir les activités de non-violence dans les MDJ. Ils sont fatigués d'entendre la population dire que les jeunes sont violents. Ils ne vivent pas de violence dans les maisons, mais à l'extérieur de celles-ci, à l'école et dans la rue. En appui au travail des MDJ, nous préparons une brochure provinciale sur leurs réalisations et leurs bons coups. Enfin, nous pensons à développer un volet formatif pour les jeunes (Internet et autres).» ■

#### Référence :

RMJQ. *Cadre de référence sur les pratiques en maisons de jeunes*. 2<sup>e</sup> édition, 1997.



## La PPC aux États-Unis : panorama de cinq livres récents

André Normandeau

Criminologue et professeur à l'Université de Montréal

1. *Community-Oriented Policing : A Systemic Approach to Policing*, par **W. Oliver**. New Jersey : Prentice-Hall, 1998, 444 pages.
2. *Community Policing : Contemporary Reading*, sous la direction de **G. Alpert et A. Piquero**. Illinois : Waveland Press, 1998, 458 pages.
3. *Planning Community Policing : Goal Specific Cases and Exercises*, par **V. Strecher**. Illinois : Waveland Press, 1997, 225 pages.
4. *Community Policing in a Rural Setting*, sous la direction de **Q. Thurman et E. McGarrell**. Cincinnati : Anderson Pub., 1997, 173 pages.
5. *Community Policing, Chicago Style*, par **W. Skogan et S. Hartnett**. New York : Oxford University Press, 1997, 258 pages.

Le livre de **Willard Oliver** (*Community-Oriented Policing*, 1998) est une introduction « systémique » de la PPC aux États-Unis. L'auteur est un ex-policier qui est maintenant professeur de sciences policières en Virginie. Cette expérience pratique est fort utile car elle permet à l'auteur de faire le pont entre la théorie et la pratique. Plusieurs exemples concrets illustrent les différents chapitres sous la forme, en particulier, de vignettes intitulées : « *Cop in Action* ». Les thèmes abordés sont les suivants : l'historique et la définition de la « *Cop-Pop* », la police de quartier en action, l'approche par résolution de problèmes, la nouvelle gestion d'un service de police communautaire, les rôles spécifiques de la police et des citoyens (le G-7), le leadership du directeur de police, la mise en œuvre et l'évaluation des pratiques. L'auteur ne cache pas certaines faiblesses du modèle de la PPC (chapitre 13). Son chapitre sur l'avenir de la PPC (chapitre 14) est fort intéressant car il y mélange une vision franchement optimiste mais également réaliste. Signalons enfin qu'un « manuel » du professeur accompagne ce livre.

Le livre collectif d'**Alpert et Piquero** (« *Community Policing* », 1998) est un recueil des « meilleurs » articles sur la PPC aux États-Unis. Il couvre la période des années 80 et 90. Parmi les 22 articles retenus, l'on retrouve les « classiques » de Goldstein (1987), d'Eck et Spelman (1987) et de Wilson-Kelling (1982). Le volet des pratiques de la PPC (4 articles) et le volet de la recherche évaluative (6 articles) sont les plus pertinents, à mon avis, même si le volet sur l'avenir de la PPC (6 articles) nous permet d'entrevoir la police du XXI<sup>e</sup> siècle. Toutefois, appelons un chat, un chat. En effet, pour le lecteur néophyte en matière de PPC, ce livre collectif est une « mine » de renseignements. Par ailleurs, pour le lecteur déjà familier avec la littérature sur la PPC, rien de neuf sous le soleil puisque plusieurs articles ont été publiés auparavant. Reconnaissons toutefois que 10 des 22 articles sont originaux, ayant été écrits spécialement pour ce livre. Un de ces articles, d'ailleurs, décrit un service de PPC canadien, celui d'Edmonton (p. 235-248).

Le livre de **Strecher** (*Planning Community Policing*, 1997) est vraiment novateur. En effet, l'auteur est un universitaire qui a eu une expérience pratique en « gestion policière » au sein d'un service de police (St.Louis). Son livre reflète ainsi un intérêt et une expertise dans le domaine de la planification et du management de la PPC. La première partie du livre tisse des liens entre la planification, les politiques et les pratiques. La seconde partie est pratico-pratique car elle présente des études de cas et des exercices. Un « manuel du formateur » accompagne d'ailleurs ce livre en présentant d'autres exercices. Un livre à recommander pour les instituts de formation policière.

Le livre de **Thurman et McGarrell** (*Community Policing in a Rural Setting*, 1997) est un recueil « original » sur la PPC en milieu semi-urbain et rural. C'est le premier livre sur les pratiques de la PPC en dehors des grandes villes nord-américaines, un livre fort utile puisque le modèle de la PPC est polyvalent et doit s'adapter à chaque pays, chaque région, chaque ville et chaque campagne. Les articles nous permettent de saisir les différentes pratiques de la PPC dans les zones rurales des États-Unis. Un article sur la PPC dans la Gendarmerie royale du Canada (p. 33-40) nous permet également de comprendre que la PPC, même en milieu semi-urbain et rural, n'est pas l'apanage des États-Unis mais se pratique « à la mode canadienne » également, avec les nuances appropriées. Les annexes du livre présentent des outils de travail fort intéressants, soit des exemples de sondages par questionnaire ou de grilles d'entrevue de type « *focus* » auprès de la population ainsi que des policiers.

Le livre de **Skogan et Hartnett** (*Community Policing, Chicago Style*, 1997) est un livre superbe, je l'avoue tout de go. En effet, il s'agit d'un ouvrage qui décrit systématiquement le modèle de PPC à Chicago, une ville qui a adopté partout sur son territoire un « modèle complet » de PPC : le *Chicago Alternative Policing Strategy* (CAPS). L'étude des auteurs s'appuie sur des travaux de recherche appliquée et de recherche évaluative réalisés depuis 1992 par un consortium des quatre universités de la région de Chicago, le *Chicago Community Policing Projet*. Ce consortium a produit d'ailleurs de 1992 à 1997 plus de 25 rapports d'études sur le sujet. Le livre en est en quelque sorte une synthèse. Les chapitres les plus intéressants, à notre avis, sont ceux sur le leadership du maire de Chicago dans ce dossier (chapitre 2), sur la façon de « gagner le cœur et l'esprit » des policiers à la cause de la PPC (chapitre 4) et sur l'impact du CAPS sur la vie des quartiers de Chicago (chapitre 7). L'évaluation du modèle de Chicago est dominée par des sondages d'opinion auprès de la population, mais également par des observations et des entrevues qualitatives. L'étude des « perceptions » des citoyens est révélatrice. Elle est fort positive pour le *Chicago Style* de police communautaire. En effet, les auteurs démontrent que la visibilité des activités des policiers et le sentiment de sécurité ont augmenté de façon significative ainsi que le sentiment de satisfaction des citoyens. Les policiers sont considérés comme « plus polis » envers les citoyens qu'auparavant, « plus disponibles pour aider », « plus justes » et cor-



## Une idée pour faire diminuer l'errance : l'exemple du quartier Saint-Roch à Québec

**U**ne collaboration s'est établie entre le Service de police de la ville de Québec et le Service Jeunesse Canada pour faire diminuer l'errance des jeunes dans le quartier Saint-Roch. Le Service Jeunesse Canada est un organisme qui répond à des besoins dans la communauté en développant l'employabilité des participants dans le respect de leur projet de vie et en leur donnant la possibilité de vivre une expérience de groupe. De cette collaboration est né le groupe de travail SLAM (Service de loisirs pour adolescents du milieu).

Pendant six mois (de juillet 1997 à janvier 1998), quinze jeunes de 18 à 24 ans ont reçu le mandat de diminuer l'errance des

jeunes dans le quartier Saint-Roch en fonction de leurs talents et de leurs projets de carrière respectifs. Le projet consistait à doter le quartier d'activités de loisirs gratuites tout en stimulant la valorisation de soi. Plusieurs centaines de jeunes du quartier ont participé à diverses activités telles que volley-ball, soccer, cours de karaté, etc. Il y a même eu un marché aux puces communautaire organisé par le groupe SLAM. Cette corporation est toujours fonctionnelle malgré la fin du projet en janvier 1998.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

Daniel Delisle, inspecteur  
Relations publiques et communautaires  
Service de police de Québec  
(418) 691-6170

(La PCC aux États-Unis...suite)

rects (*fair treatment*) dans leurs interventions. Ils sont même considérés comme « moins corrompus » (*police misconduct*) et « moins abusifs » (*police abuse of power*). L'opinion des Noirs de Chicago, en particulier, est beaucoup plus positive qu'auparavant, ce qui est fort important sur la scène américaine. Par ailleurs, trois types de problèmes sont dorénavant perçus comme « mieux réglés, mieux contrôlés », par une majorité de citoyens, à savoir :

1. Les crimes suivants : vandalisme et vol d'automobiles; vol par effraction; vol sur la rue (*street crime*) et agression sexuelle.
2. Les problèmes liés à la vente de drogue sur la rue ainsi qu'à la violence des bandes de jeunes (*gangs*).
3. La détérioration physique du milieu de vie par des terrains malpropres et jonchés de déchets; des automobiles abandonnées et avariées; des logements et des maisons vides ainsi que vandalisés; des graffitis de toutes sortes; etc.

Certes, tous les indicateurs d'amélioration ne sont pas au beau fixe. Mais, tout compte fait, le taux de succès est de 50 % sur l'ensemble des 40 indicateurs répertoriés et mesurés par les chercheurs. « *Not too bad!* », comme l'affirment nos amis d'outre-frontière. Le succès du *Chicago Style* est susceptible évidemment d'encourager fortement d'autres villes américaines, canadiennes et européennes à bien développer leurs propres modèles de PPC et à en mesurer l'impact.

## Un catalogue d'outils et de programmes : le préformat « KOP » sur le CRPQ

Capitaine Claude Levac,  
Direction des relations communautaires  
Sûreté du Québec

Une des préoccupations liées à l'implantation d'un modèle de police communautaire est d'assurer à nos policiers un accès rapide aux outils dont ils ont besoin pour faire un travail efficace. Il faut aussi trouver une façon dynamique de les informer sur les meilleures pratiques ou sur les programmes existants.

Jusqu'à présent, le support papier a toujours été utilisé pour diffuser ce genre d'information. Cette méthode possède certains avantages mais comporte également plusieurs contraintes. Peut-on éviter de réinventer la roue ? Peut-être existe-t-il déjà un outil qui répondrait adéquatement au besoin de la situation ?

Dans le cadre de l'implantation de la police de proximité, la Sûreté du Québec a développé un moyen de pallier ce besoin : le préformat « KOP », disponible sur le réseau CRPQ. Il s'agit essentiellement d'une banque de données dans laquelle sont emmagasinés des dépliants, des vidéos, des affiches et des programmes offerts par la Sûreté du Québec ou par d'autres organismes préoccupés par la sécurité publique.

Une courte description de chacun des articles est présentée ainsi que l'endroit où l'on peut se les procurer. De plus, on retrouve dans le préformat « KOP » une série de cas résolus selon l'approche stratégique en résolution de problèmes (ASRP), ainsi qu'une série de bonnes pratiques afin de fournir à l'utilisateur des idées supplémentaires et de nouveaux contacts.

Le préformat « KOP » est facile d'utilisation pour les gens qui ont une connaissance de base du CRPQ. Le classement et la recherche se font à l'aide de mots clés, comme : « violence », « aînés », « vol », « vandalisme », etc. Interrogé, « KOP » livre un court résumé du contenu de chacun des outils présentés ainsi que des cas résolus par l'ASRP.

La banque est fonctionnelle depuis peu et sa valeur sera fonction de la qualité des ajouts qui y seront faits. L'ensemble de la collectivité policière est invitée à interroger la banque de données constituée par le préformat « KOP ». Il sera possible d'en bonifier le contenu en discutant avec le responsable de l'Unité des relations communautaires de la Sûreté de chaque district.



## Les Clubs garçons et filles du Canada

Site Internet : <http://www.bgccan.com>

La ressource « Les Clubs garçons et filles du Canada » est une organisation nationale et communautaire dont l'objectif est de satisfaire aux besoins des jeunes de 0 à 18 ans au moyen de programmes éducatifs et récréatifs. Plus de 110 000 enfants (8 000 par jour) sont aidés par l'intermédiaire d'un réseau de 101 clubs, 10 500 bénévoles et 716 employés qualifiés qui travaillent à plein temps. Créée en 1900, cette organisation a pour mission, conjointement avec les familles et d'autres adultes, d'offrir aux enfants et aux jeunes des occasions de développer leurs habiletés, leurs connaissances et les valeurs dont ils ont besoin pour devenir des personnes accomplies. Vingt programmes ont été développés localement puis

généralisés à tous les clubs, dont *Parents ensemble* (groupe d'entraide pour rapprocher parents et enfants), *Vie active*, *Grands-parents du cœur*, *Prix mérite Bell Canada*, *Keystone Clubs* et *Torch Clubs*. Ces derniers font partie du programme national de leadership. Le *Keystone* accueille les 14 ans et plus tandis que le *Torch* vise les 11 à 13 ans. Ces programmes cherchent à développer le leadership et le service envers autrui.

Un programme du développement des « atouts » est actuellement à l'étude. Le système des 40 atouts est le fruit de plusieurs recherches menées par le *Search Institute*, qui a conclu que le développement sain des jeunes reposait sur les éléments suivants : le soutien de la communauté (6 atouts), la prise en charge des jeunes (4 atouts), les limites et les attentes des jeunes

(6 atouts), l'utilisation constructive du temps (4 atouts), l'engagement envers l'apprentissage en milieu scolaire (5 atouts), les valeurs positives (6 atouts), les compétences sociales (5 atouts) et l'identité positive (4 atouts). Le *Search Institute* fournit une liste de vérification des 40 atouts<sup>1</sup>. Les employés du siège social présentent à l'heure actuelle le programme américain aux clubs de chaque province et prévoient l'adapter pour lui donner une couleur canadienne. Quatre clubs au Québec font partie des Clubs garçons et filles du Canada : la Maison de jeunes Kekpart à Longueuil, le Centre des jeunes de Lachine, le Centre des jeunes de LaSalle et le Centre communautaire Dawson.

1. Cette liste ne permet pas une évaluation scientifique ou exacte des atouts en matière d'épanouissement. Elle sert plutôt d'outil de réflexion.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec :

Andrew Lee  
Représentant du Québec  
Clubs garçons et filles du Canada  
8600, rue Hardy  
LaSalle (Québec)  
H8N 2P5  
Tél. : (514) 364-4661  
Télé. : (514) 364-3907

Eric Burton  
Responsable de la formation au  
siège social  
Clubs garçons et filles du Canada  
7100, avenue Woodbine, suite 405  
Markham (Ontario)  
L3R 5J2  
Tél. : (905) 477-7272  
Télé. : (905) 477-2056  
Cour. élec. : [eburton@bgccan.com](mailto:eburton@bgccan.com)

Search Institute  
700 S. Third Street, Suite 210  
Minneapolis  
Minnesota  
55415  
Tél. : 1-800-888-7828 (USA et  
Canada).  
Site Internet : [www.search-institute.org](http://www.search-institute.org) (ne pas écrire <http://>)

## Nouveauté! Le site Internet du bulletin *Intersection*

**Site Internet** : <http://www.secpub.gouv.qc.ca/francais/publcat/intersec/inter98/index.htm>

**Adresse électronique** : [intersection@altavista.net](mailto:intersection@altavista.net)

Depuis le 13 juillet 1998, le site Internet du bulletin *Intersection* est ouvert. Le bulletin électronique a une nouvelle signature et comprend les mêmes rubriques que celles du document imprimé. Il en comporte également de nouvelles créées seulement pour le site.

Premièrement, la rubrique « *Liens* », permet à l'internaute d'aller consulter des sites reliés à la police professionnelle de type communautaire. Il vous suffit de sélectionner le sigle « w3 » juste à côté du mot « *Intersection* » à l'en-tête de la page d'accueil.

Deuxièmement, sous la rubrique « *Agenda* », nous annoncerons les événements d'intérêt à venir : colloques, con-

férences, cours spécialisés, etc. Veuillez, s'il vous plaît, nous faire parvenir les renseignements concernant les activités que vous voulez annoncer sous cette rubrique (où, quand, coûts, thème, clientèle visée, etc.) par l'entremise de notre adresse électronique : [intersection@altavista.net](mailto:intersection@altavista.net) ou par télécopieur au : (514) 251-9741.

Troisièmement, la rubrique s'intitulant « *Babillard* » sera un endroit où les internautes pourront afficher leurs petites annonces à caractère professionnel du genre : recherché, demandé, offre de services, etc.

Quatrièmement, nous pouvons recevoir vos commentaires en tout temps. Il vous suffit d'aller sur le sigle « @ » à l'en-tête de la page d'accueil. Enfin, deux rubriques sont en développement : « *Chatroom* » et « *Archives* ». Nous vous informerons lors de l'activation de ces rubriques.

Bonne visite !  
Lyette Fusey